

# Poids lourds interdit à Besançon: la préfecture demande le retrait de l'arrêté municipal

Par Le Figaro avec AFP  
Publié à l'instant

La préfecture du Doubs a demandé mardi le retrait de l'arrêté pris la semaine dernière par la maire écologiste de Besançon, Anne Vignot, afin d'interdire la circulation des poids lourds de plus de 3,5 tonnes sur les principaux axes de la ville.

«Après un examen particulièrement attentif du contenu de cet arrêté», la préfecture du Doubs a demandé à la ville de Besançon de retirer «sous quinzaine» cet arrêté «en raison de multiples illégalités relevées», a-t-elle annoncé dans un communiqué. La semaine dernière, la municipalité a interdit la circulation des poids lourds en transit de 3,5 tonnes sur la RN57, sur deux routes départementales et sur trois boulevards, sans consultation du préfet ni de la présidente du Conseil départemental du Doubs, indique la préfecture. «En outre, (...) l'autorité municipale doit proposer, lorsqu'elle prescrit des mesures d'interdiction, un itinéraire de déviation qui ne soit pas excessif en termes de trajet et de durée», ce qui n'est pas le cas, selon la même source.

## «Engager une longue concertation»

Elle souligne également que «si l'arrêté municipal fait état de risques liés à la sécurité routière ou aux nuisances sonores, aucun élément précis ou donnée chiffrée n'est fourni par la ville (...) pour justifier une mesure d'interdiction générale et absolue». La préfecture souhaite que ce retrait permette «d'engager une large concertation avec l'ensemble des parties concernées, y compris avec les fédérations de transports routiers», pour déterminer les mesures à prendre.

La maire écologiste de Besançon, Anne Vignot, estime de son côté que les camions en transit «dégradent la qualité de vie» des Bisontins. «Ces véhicules participent à la saturation de l'entrée et de la traversée de la ville», alors qu'existe une «alternative économiquement raisonnable» offerte par «les autoroutes A36 et A39», qui contournent la ville au prix d'un détour d'une vingtaine de kilomètres au minimum, avait expliqué l'édile mardi dernier.